

SCHEMA PLURIANNUEL 2025-2028

Date d'édition : 09/2025

NOTRE ENGAGEMENT INCLUSION & DIVERSITE

DistriCenter s'est toujours engagée pour la diversité, faisant de l'inclusion l'un des piliers de sa politique RSE. L'amélioration de l'accessibilité numérique de nos sites internet et de l'ensemble de nos supports digitaux, y compris internes, s'inscrit dans la droite ligne de nos engagements en termes de diversité, d'égalité et d'inclusion.

Priorité a été donnée dans un premier temps aux sites visibles de grand public et dont l'accessibilité des parcours utilisateurs représente un enjeu majeur. Le bien-être de nos employés demeurant au cœur de nos préoccupations, l'évaluation et la mise en accessibilité de nos outils digitaux internes restent pour nous un enjeu prioritaire à moyen terme.

DÉFINITION DE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

L'accessibilité numérique désigne l'ensemble des bonnes pratiques et obligations visant à rendre les services numériques utilisables par tous, y compris les utilisateurs en situation de handicap. Est considéré comme handicap "toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant." (art. L114 du code de l'action sociale et des familles)

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" ainsi que le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à "l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne", rendent obligatoire l'accessibilité des services de communication au public ligne.

1. ELABORATION DU PRÉSENT SCHÉMA PLURIANNUEL

Le présent schéma pluriannuel d'accessibilité numérique, valable pour les trois prochaines années (2025-2028), a pour ambition de présenter à nos utilisateurs notre démarche d'amélioration et de développement numérique. En conséquence, nous y présentons nos actions de gouvernance, de formations, d'engagements en interne et de prises en compte de l'accessibilité numérique dans l'ensemble de nos projets. Notre finalité étant la réalisation des trois objectifs suivants :

- la mise en accessibilité progressive, selon les critères du RGAA, de l'ensemble des sites et supports à destination du grand public, afin de garantir une navigation simplifiée et assurant un égal accès à nos services.
- une amélioration de l'environnement de travail, notamment digital, de nos collaborateurs, en travaillant plus particulièrement sur l'accessibilité des postes de travail à destination de nos collaborateurs en situation de handicap.
- l'instauration progressive de "l'accessibilité native", soit la prise en compte des critères d'accessibilité numérique dès la publication de nos nouveaux services ou de nouveaux contenus.

2. LES PREMIÈRES ACTIONS

2.1. Etat des lieux et audit RGAA

Avant toute chose, il a été nécessaire pour nous de réaliser un état des lieux du site www.districtcenter.fr, afin d'en évaluer l'accessibilité actuelle. Un audit d'accessibilité a donc été réalisé, suivant les critères du RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité), le 09/07/2025 par l'entreprise FACIL'iti. Les résultats ont révélé un taux de conformité global de 63,99%, soit donc un site partiellement conforme. Ce premier diagnostic a permis de prioriser les correctifs à entreprendre, en commençant par les plus critiques en termes d'accessibilité pour les utilisateurs.

2.2. Nomination d'un référent RGAA

Pour que l'accessibilité reste un sujet de tous les instants, le responsable e-commerce a été désigné comme référent en accessibilité. Son rôle est de coordonner tous les projets en lien avec cette thématique. Plus précisément, ses missions sont :

- de servir de point de contact auprès des utilisateurs rencontrant des difficultés de navigation ;
- de piloter, coordonner et préparer l'ensemble des projets d'accessibilité au sein de l'entreprise ;
- de promouvoir la diffusion de l'accessibilité par le partage de normes et de bonnes pratiques ;
- d'accompagner l'acculturation des équipes internes sur ce sujet en organisant des formations et des sensibilisations (cf point 3.1) ;
- de rendre compte régulièrement à la direction du niveau d'accessibilité et des besoins identifiés ;

3. PRIS EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

3.1. Formation et sensibilisation des équipes

Un plan de formation et de sensibilisation à l'accessibilité a été défini, selon les modules suivants :

- la sensibilisation des équipes de développement
- la formation des assistantes ecommerce

Le but ici est de favoriser au maximum l'accessibilité native, dès la création de nouveaux supports et/ ou contenus. D'autres volets de formation sont également prévus, tels que :

- la sensibilisation particulière des équipes de direction afin que l'accessibilité soit prise en compte au niveau décisionnaire.
- La diffusion de bonnes pratiques d'accessibilité via la mise à disposition d'un guide de l'accessibilité (rédiger par le référent accessibilité et le groupe transverse d'accessibilité).

3.2. L'accessibilité au quotidien

Au-delà des efforts internes pour que l'accessibilité fasse partie intégrante de nos projets, l'accessibilité numérique et la conformité au RGAA sont également inscrites dans nos clauses d'appel d'offres. Ainsi, une partie de la notation prend en compte l'engagement du prestataire lui-même sur ces sujets, et les démarches qu'il a déjà entreprises. En outre, lors de l'émission d'appels d'offres pour de nouveaux services ou produits digitaux, une partie du cahier des charges sera dédiée au respect des critères RGAA de ces services/ produits.

Face à la complexité de certaines situations, le recours à des experts de l'accessibilité permettra de s'assurer de la qualité des démarches entreprises.

4. Les plans d'actions annuels : 2025-2028

Actions	Dates prévisionnelles de réalisation
Réalisation de l'audit	S2 2025
Publier les pages officielles.	S2 2025
Mettre à jour les outils générateurs de contenu web afin que les contenus créés soient accessibles.	2026
Mettre à disposition de la documentation sur l'accessibilité numérique. Alimenter une base de connaissance sur le sujet, fournir des conseils de codage, de rédactions, des mémos techniques.	En continu
Sensibiliser à l'accessibilité l'ensemble des acteurs.	En continu